DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'élagage de sapins au 43A rue Jules Guesde réalisé par l'Entreprise Jacques DELATTRE – 12 rue Arthur Lanoy – 62380 ELNES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit du n° 42 au n° 54 rue Jules Guesde du **Lundi 21** Octobre 2024 au Vendredi 25 Octobre 2024.

<u>Article 2</u>: La mise en place de la signalisation sera réalisée par les services techniques de la ville de Lumbres.

Article 3:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise Jacques DELATTRE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 14 Octobre 2024 Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le 1 4 OCT. 2024